

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-10-6-9

Service consulté

C851
PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET)
ANNUITÉ 2012

Résumé : Il vous est proposé d'autoriser le versement à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) d'une tranche de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) pour un montant total de 369 617 € (sur un montant total estimé à 700 000 €).

Lors du vote du BP 2012, l'assemblée départementale a souhaité poursuivre son soutien aux deux opérations agro-environnementales permettant la mise en œuvre des GERPLAN :

- l'opération « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise », qui concerne près de 300 agriculteurs et plus de 12.000 ha,
- l'opération « Eau et Territoire », qui concerne des contrats visant le maintien et la gestion extensive des surfaces en herbe présentant un fort intérêt pour la collectivité, car situées dans des secteurs à enjeux (coulées de boue, zones inondables, périmètres de protection des captages, biodiversité, paysage, ...)
De 2008 à 2011, près de 3.500 ha de surfaces en herbe ont été engagés et 250 agriculteurs y ont souscrit.

Elle a également décidé de soutenir la mesure agro-environnementale « race vosgienne », destinée à conforter et renforcer l'effectif de cette race sur le massif vosgien haut-rhinois.

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) a transmis à notre collectivité un appel de fonds relatif aux MAET pour lesquelles un paiement est à effectuer au titre de l'année 2012.

Je vous propose d'autoriser le versement à l'ASP d'une tranche de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) : la somme s'élève à 369 617 € (sur un montant total estimé à 700 000 €), correspondant à 85% du montant de l'annuité 2012 répartie de la manière suivante :

Eau et territoire : 257 604 € (85% de 303 064,05 €)

Contrats 2008 annuité 5	75 573,64 €
Contrats 2009 annuité 4	25 275,68 €
Contrats 2009 GAL annuité 3	84 672,73 €
Contrats 2010 annuité 3	48 650,00 €
Contrats 2010 GAL annuité 3	68 892,00 €

Montagne vosgienne : 101 205 € (85% de 119 064,81 €)

Contrats 2008 annuité 5	2 403,52 €
Contrats 2010 annuité 3	115 920,00 €
Contrats 2011 annuité 2	741,29 €

Race vosgienne : 10 808 € (85% de 12 715,78 €)

Contrats 2010 annuité 3	12 075,69 €
Contrats 2011 annuité 2	640,09 €

Les crédits nécessaires sont imputés au programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Monsieur Le Président
Conseil Général du Haut-Rhin**

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

**100, avenue d'Alsace
68006 Colmar Cedex**

Strasbourg, le 14 septembre 2012

Dossier suivi par : R. Tissier
Tél : 03 83 17 86 24
Objet : appel de fonds MAE 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour la réalisation d'un versement d'un montant de **369 617 €** au titre des paiements MAE pour la campagne 2012.

Cette somme correspond à 85% du montant de l'annuité 2012 des dossiers engagés de 2008 à 2011.

Eau et territoire = 257 604€

AE 2008 annuité 5	75 573,64
AE 2009 annuité 4	25 275,68
AE 2009 GAL annuité 3	84 672,73
AE 2010 annuité 3	48 650,00
AE 2010 GAL annuité 3	68 892,00

Montagne vosgienne =101 205

AE 2008 annuité 5	2 403,52
AE 2010 annuité 3	115 920,00
AE 2011 annuité 2	741,29

PRM =10 808

AE 2010 annuité 3	12 075,69
AE 2011 annuité 2	640,09

En parallèle de ce courrier, un fichier détaillant individuellement les paiements réalisés et état de trésorerie au 1er août 2012 est adressé à vos services techniques.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Déléguée régionale

Francine MEIER